
**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire
22 avril 2025
À 19 h 00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 22 avril 2025 à 19 h 00.

Sont présents :

Anne Hortense Ebena
Christian Ruel (à distance)
Caroline Trudel (à distance)
Dalia Ramy (à distance)
Ghislain Laporte
Jean-Denis Constantin
Jean-Philippe Blanchette, président
Jérôme Pépin (à distance)
Marie-Claude Vigneault
Michel Turcotte
Naouel Magherbi
Romain Nanta
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant
quorum

Sont absents :

Frédéric L'Hérault
Chantal Barhoum
Maryam Seyfae

Participent également à la séance : Paul St-Onge, Directeur général par intérim
Me Marie-Hélène Lambert, Secrétaire générale

Sont également présents :

Annie Godin, directrice, SRH
Camille Bélanger, coordonnatrice, SRH

■■■■■ ■■■■■ ■■■■■ ■ ■■■■ ■■■■■
■■■■■

Ouverture de la séance

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, Monsieur Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA24/25-04-086

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. SERVICES ÉDUCATIFS

4. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 4.1 Ressources humaines
 - 5.1.1. Congédiement (confidentiel)
- 5.2 Ressources financières
- 4.2 Ressources informatiques
- 4.3 Ressources matérielles
- 4.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 4.5 Organisation scolaire
- 4.6 Transport
- 4.7 Affaires juridiques et corporatives

5. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

8. GÉNÉRALITÉ

9. QUESTIONS DIVERSES

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Maître Lambert explique le déroulement de la séance. Elle explique que la présentation du dossier et les discussions se tiendront à huis clos, puisque toute l'information discutée est confidentielle.

Huis clos

CA24/25-04-087

ADVENANT 19h05, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue d'un huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

En plus des membres du CA, sont invités à rester, M. Paul St-Onge, Me Marie-Hélène Lambert, Mme Annie Godin, Mme Camille Bélanger ainsi que [REDACTED].

La direction des ressources humaines présente la recommandation de congédiement et les motifs qui l'appuient. Le représentant syndical ainsi que la personne salariée sont invités à présenter certains éléments.

À 19h48, la personne salariée ainsi que le représentant syndical sont invités à quitter le huis clos afin de permettre aux membres du Conseil d'administration de délibérer.

À 19h53, Mme Caroline Trudel quitte la séance extraordinaire.

Retour en séance délibérante

CA24/25-04-088

ADVENANT 20h12, les membres du Conseil d'administration reviennent en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.1.1 Résiliation d'engagement (confidentiel)

Après mûres délibérations, le Conseil d'administration est prêt à prendre sa décision.

Monsieur Blanchette lit le dispositif de la résolution et demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne se manifeste. Tous les membres sont en accord avec la proposition de congédiement.

CA24/25-04-089

Documents déposés :

- A) Lettres de suspension pour fins d'enquête datées du [REDACTED]
- B) Lettre du [REDACTED] de madame Annie Godin, directrice du Service des ressources humaines à monsieur Paul St-Onge, directeur général par intérim.
- C) Lettre de convocation datée du [REDACTED]

ATTENDU l'enquête menée par le Service des ressources humaines concernant [REDACTED]

ATTENDU QUE [REDACTED] et son syndicat ont été avisés officiellement le [REDACTED] de l'intention du Centre de services scolaire de procéder à son congédiement;

ATTENDU les éléments de l'enquête présentés par le Service des ressources humaines au Conseil d'administration, lesquels éléments sont explicités dans la lettre du [REDACTED] adressée au directeur général par intérim et déposée au soutien de la présente résolution;

ATTENDU QUE le syndicat et [REDACTED] ont pu se faire entendre;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a procédé à de mûres délibérations;

Il est résolu à l'unanimité :

De congédier [REDACTED] pour les motifs explicités dans les documents déposés au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récit, lesquels documents doivent demeurer confidentiels puisqu'ils font état de renseignements personnels et confidentiels;

De mandater la directrice du Service des ressources humaines pour aviser [REDACTED] de la présente décision, selon les dispositions et dans le respect des délais prévus à la convention collective.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18

Secrétaire générale

Président